



Mairie de Ons-en-Bray

PROCEDURE de BIEN en ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Un dossier est consultable à la mairie d'ONS EN BRAY

« dossier simplifié en vue de l'expropriation pour cause d'utilité publique l'état d'abandon manifeste du bien sis 720 route du Vivier-Danger, sur la parcelle section A n°338 »

du 24 juin au 04 août 2024 :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h